

Céline Aimetti, secrétaire générale de Clubhouse France

"On a prouvé notre utilité sociale mais on reste financièrement sur le fil du rasoir"

Publié le 16/08/18 - HOSPIMEDIA - HOSPIMEDIA



Basée sur un modèle d'insertion non médicalisé des personnes souffrant de troubles psychiques créé il y a 70 ans à New York, l'association Clubhouse France a ouvert à Paris en 2011. Fin 2017, deux nouveaux clubhouses ont vu le jour à Lyon et Bordeaux. Céline Aimetti, secrétaire générale de l'association, présente ces structures originales.

Hospimedia : "Qu'est-ce qu'un clubhouse ?"

Céline Aimetti : Un clubhouse est une structure de réhabilitation psychosociale orientée sur le travail et cogérée par les salariés et les usagers, que nous appelons membres. C'est un lieu non médicalisé dont les pratiques sont tournées vers le rétablissement et dont l'objectif est d'accompagner les personnes en situation de handicap psychique vers leur réinsertion sociale et professionnelle. Les membres participent activement à la vie et l'animation du club. Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h, on a ce qu'on appelle des journées de travail. Le premier socle c'est cet emploi du temps. La journée de travail, c'est le "back office", la gestion du lieu, sur des tâches morcelées afin que chacun puisse participer en fonction de ses capacités. Cela permet de révéler ou de réactiver des compétences. Dans cette journée de travail, il y a aussi tout ce qui permet d'avancer sur son projet personnel : des ateliers qui sont souvent animés par des membres compétents dans le domaine concerné, des rencontres, des échanges. On reçoit en permanence des entreprises et on en visite également régulièrement.

"On a de nombreux points communs avec le Gem : la pair-aidance, la libre adhésion, le placement de la personne au cœur du dispositif... Toutefois nous n'avons pas le même type de gouvernance et nous revendiquons une méthodologie différente et très formatée autour de la réhabilitation par le travail."

H. : En quoi les clubhouses sont-ils différents des groupes d'entraide mutuelle (Gem) ?

C. A. : Nous sommes complémentaires. Lorsque le législateur a créé les Gem, gérés par et pour les personnes en souffrance psychique qui ont besoin d'un accompagnement au delà du soin, il s'est inspiré du modèle des clubhouses qui existaient dans certains pays depuis plus de cinquante ans et avaient la particularité d'accompagner les personnes qui le souhaitent jusqu'à l'emploi. Du coup, c'est vrai qu'on a de nombreux points communs avec le Gem : la pair-aidance, la libre adhésion, le placement de la personne au cœur du dispositif... Toutefois nous n'avons pas le statut Gem car nous n'avons pas le même type de gouvernance et nous revendiquons une méthodologie différente et très formatée autour de la réhabilitation par le travail et par un rythme de vie qui se calque sur les journées de travail. Les activités

qui relèvent du loisir ont lieu le soir et le week-end. À Paris, on a beaucoup de membres qui ont fréquenté un Gem avant de rejoindre le clubhouse ou qui fréquentent les deux structures.

"Le précédent Gouvernement voulait nous donner le statut de Gem. Le cabinet d'Agnès Buzyn ne le souhaite pas mais on est encore dans le flou."

H. : Quel est votre statut ?

C. A. : C'est une question centrale qui n'est toujours pas résolue. On n'a ni personnel médical ni travailleurs sociaux dans les équipes. Nos salariés ont travaillé dans le milieu de l'entreprise ordinaire et ont une fibre sociale. On recrute plus sur l'engagement sociétal que sur le diplôme. Par exemple, le directeur du clubhouse Paris est l'ancien directeur marketing de Max Havelarar, l'un des principaux acteurs du commerce équitable. On a été créé au départ avec fonds publics, au titre de l'innovation sociale, et des aides privées. On a notamment pu ouvrir les clubhouses de Lyon (Rhône) et Bordeaux (Gironde) grâce au programme La France s'engage, qui nous a financé un tiers du lancement. Maintenant que l'on a prouvé que le clubhouse fonctionnait et produisait de bons résultats en France aussi, on aimerait disposer de financements plus pérennes. Notre modèle économique cible serait de parvenir à un financement mixte : 50% public, 50% privé. Le précédent Gouvernement voulait nous donner le statut de Gem. Le cabinet d'Agnès Buzyn ne le souhaite pas mais on est encore dans le flou. Et les mécènes sont loin de couvrir tous nos besoins. Chaque accompagnement représente un coup évalué entre 4 500 et 5 000 euros (€). Cet été, il nous manque 15% du budget, 300 000 €, pour finir l'année. Quant à notre capacité d'accueil, elle est limitée, nous sommes obligés d'ouvrir des listes d'attente. On n'est pas un club d'entreprise, on est une association loi 1901 qui vit en grande partie grâce à la générosité publique. On a prouvé notre utilité sociale mais on reste financièrement sur le fil du rasoir.

"La RQTH [...] n'est pas forcément évidente à obtenir dans le champ du handicap psychique. 70% de nos membres n'ont pas cette reconnaissance administrative."

H. : Comptez-vous continuer à ouvrir d'autres clubhouses ?

C. A. : On a beaucoup de villes, de familles, de Gem qui nous contactent, mais c'est compliqué de se développer tant que la question de notre statut n'est pas tranchée. On a une fibre entrepreneuriale forte donc on a du mal à se réfréner. On travaille en lien étroit avec des équipes qui ont envie d'ouvrir des structures à Lille (Nord) et à Nantes (Loire-Atlantique) mais on a vraiment un besoin urgent de régler la question des financements.

H. : Participez-vous aux dispositifs d'emploi accompagné ?

C. A. : Dans la philosophie, oui. On a même aidé à la préparation du dispositif mais on ne rentre pas complètement dans les clous de l'expérimentation française. Par exemple on ne demande pas aux membres une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). La RQTH qui n'est pas forcément évidente à obtenir dans le champ du handicap psychique. 70% de nos membres n'ont pas cette reconnaissance administrative.

Notre accompagnement est vraiment global. Si l'emploi est central dans notre fonctionnement, nous accompagnons aussi nos membres dans les démarches administratives, médicales... Au final, 30% d'entre eux retrouvent un emploi. Cet emploi est un moyen de retrouver sa place dans la société, pas une finalité en soi. Avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Clémence Battin, psychologue clinicienne, a réalisé une [thèse](#) sur le parcours des premiers membres du Clubhouse de Paris. Leur motivation à l'arrivée était essentiellement guidée par l'envie de rompre l'isolement et de retrouver une utilité sociale. C'est plutôt au bout de douze à vingt-quatre mois que la question de l'emploi est devenue centrale.

H. : Vous faites également de la formation à destination des entreprises. De quoi s'agit-il ?

C. A. : On fait de la sensibilisation et de la formation co-animées avec les membres sur le handicap psychique en entreprise. Ça nous permet à la fois de nous assurer quelques rentrées financières dont on a vitalemment besoin et de nouer des contacts pour nos membres.

H. : Quels liens entretenez-vous avec les hôpitaux psychiatriques ?

C. A. : En général ils sont très bons. Mais tout part des membres. Ils nous interpellent de plus en plus souvent pour les aider à organiser des protocoles de "sortie douce". On rencontre les soignants à l'hôpital et on met en place une transition avec au départ une journée de sortie chez nous et progressivement on augmente le temps au clubhouse pour diminuer le temps à l'hôpital avant la sortie définitive."

Propos recueillis par Emmanuelle Deleplace

- [Twitter](#)

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA (copyright@hospimedia.fr). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique droits de reproduction.